

Conseils préventifs du mois



🌀 🌀 🌀 **Le monoxyde de carbone:** 🌀 🌀 🌀

🌀 **Un risque à ne pas prendre à la légère!** 🌀

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone (CO) ?

Le monoxyde de carbone (CO) est produit lors d'une combustion incomplète d'un combustible ou d'un carburant tel que l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane, le bois, etc.

Le CO est **inodore, incolore, sans saveur** et **non irritant**. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence.

Il cause des centaines d'intoxications annuellement au Québec, dont environ une quinzaine s'avèrent mortelles.

Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence.

Les symptômes

Les intoxications au CO sont souvent causées à la suite d'une mauvaise installation, d'un mauvais entretien ou d'une utilisation inadéquate d'un appareil.

Le CO se fixe sur les globules rouges dans le sang et prive tranquillement le corps d'oxygène.

- Faible exposition : mal de tête frontal, nausées et fatigue
- Exposition moyenne : mal de tête frontal persistant avec sensation de battements, nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, diminution des réflexes et du jugement
- Exposition très importante : faiblesse, évanouissement, convulsions, coma et décès

Exemples de sources de CO

- Chaudière de cendre (jusqu'à 72 heures)
- Appareils de chauffage (gaz naturel, bois, propane, etc.)
- Appareils domestique fonctionnant au propane ou au gaz (cuisinière, barbecue, réfrigérateur, etc.)
- Moteurs à combustion (voiture, tondeuse, génératrice, souffleuse, etc.)

Si jamais une personne présente des symptômes d'intoxication ou si l'avertisseur de CO émet un signal, votre vie et votre santé peut être en danger : Évacuez rapidement les lieux.



Votre sécurité nous tient à cœur!

Service régional de sécurité incendie (SRSI)
MRC de La Matanie
192, rue Saint-Joseph
Sainte-Félicité (QC) G0J 2K0

Source :
Ministère de la sécurité publique